

CHALLENGE DU SOIR 2025/2026

Règlement

1) PHASE DE QUALIFICATION PAR DISTRICT

1- Organisation

- Chaque District définit le nombre de sites, le nombre de séances et de matchs par séance en fonction des disponibilités et du nombre d'équipes inscrites
- Les séances seront adaptées (dans la mesure du possible) à la spécificité du challenge du soir :
 - 2 matchs de 12 donnes ou 3 matchs de 8 donnes

2- Inscriptions

- Sur le site de la FFB
- Chaque équipe peut inscrire jusqu'à 8 joueurs
- Droits de table : 20€ par séance. 4 séances = 80€, 5 séances = 100€ redevables à la 1ère séance
- Les séances débuteront de préférence à 19h30
- Un pot convivial sera proposé lors d'une des séances (accord entre les clubs receveurs)

3- Mise en place des séances

- La mise en place sera définie en fonction du nombre d'équipes inscrites et du nombre de séances retenues

4- Marque

- La marque retenue est la marque IMP avec handicap
- Les arbitres veilleront à appliquer la même formule du handicap pour chaque séance
- La formule retenue du calcul du handicap est la suivante :
 - Différence entre les moyennes des 4 joueurs de chaque équipe présents à la table
 - Cette différence est multipliée par le nombre de donnes jouées par match (12 ; 10 ou 8) et divisée par 20
 - Enfin, le résultat est multiplié par le coefficient 0.6 avec 12 donnes et 0.5 avec 10 ou 0,4 avec 8 donnes.
 - Le handicap obtenu est arrondi à l'unité supérieure (exemple : 3.4 c'est 3 points IMP ; 3.5 c'est 4 points IMP)
 - **Le handicap ne pourra dépasser le plafond de 8 points IMP**

- **Les arbitres disposeront d'une application Excel qui leur permettra de calculer ce handicap simplement et rapidement.**

II) FINALE COMITE

- Nombre d'équipes qualifiées par District en fonction du nombre d'équipes engagées
- Lieu Aix en Provence MPB les 27 et 28 juin.

Marque :

IMP avec handicap (calcul identique à celui qui aura été retenu pour les qualifications)